



PUBLIC

**RRH, assistants RH,
DAF, comptables,
dirigeants de PME-PMI**

Nous consulter pour
étudier avec notre référent
handicap la faisabilité
d'accueil selon le
handicap.

PRÉREQUIS

Formation réservée aux
entreprises de la
métallurgie ayant au
moins un établissement
sur l'Ille et Vilaine et le
Morbihan



**QUALIFICATION DE
L'INTERVENANT**
Experts Fabrik Services



DURÉE

1 Jour / (7h)



TARIF

440€



MINI / MAXI

Inter : 5 mini – 13 maxi
Intra : 1 mini – 13 maxi



MODALITES D'ACCES

Fiche d'inscription à
retourner



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier l'étendue des dispositions conventionnelles applicables aux entreprises de la Métallurgie en matière de rémunération et de protection sociale complémentaire
- Acquérir et maîtriser les dispositions issues de la convention collective nationale de la métallurgie et les spécificités territoriales maintenues liées à la rémunération et à la protection sociale complémentaire



PROGRAMME DE LA FORMATION

Dispositions générales

- Champ d'application de la nouvelle convention collective
- Architecture de la nouvelle convention collective
- Articulation entre les différentes sources de droit

Rémunération

- Salaires minima hiérarchiques
- Prime d'ancienneté
- Contreparties liées à certaines organisations du travail
- Rémunération des inventions
- Primes à versements différés
- Rémunération des alternants
- Garantie de rémunération de l'article 69 liée à l'attribution du nouveau classement
- Garantie conventionnelle individuelle de rémunération

Protection sociale complémentaire

- Frais de santé
- Prévoyance
- Degré élevé de solidarité



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Supports documentaires



MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire d'évaluation, questionnaire de satisfaction, remise d'une attestation de fin de formation, Certification de Compétence Professionnelle

CONTACT :

Laurence CHEVREL – 02.99.87.42.80 – contact@fabrikservices.bzh
FABRIK SERVICES, Organisme de formation en cours d'agrément